



ZENITH

MARMARAMUN'26

SOMMET DE L'UE

Point À L'ordre Du Jour

L'Avenir de la Sécurité Européenne dans un Monde
Post-Transatlantique : Crise des Relations UE–États-Unis et
Quête d'Autonomie Stratégique

Sous-Secrétaire Général
LUKASKILINÇ

Président Du Comité
ABDULLA KİKATI

Président Du Comité
BİLEL EL-AREM

Strive For Perfection

10th Anniversary

1. Partie A

- 1.1. La lettre du présidence
- 1.2. Introduction au Sommet de l'Union Européenne
- 1.3. La structure du comité
- 1.4. Introduction à l'ordre du jour

2. Partie B

- 2.1. Mots clés
- 2.2. La structure de l'UE
- 2.3. Souveraineté
- 2.4. La crise des relations UE-États-Unis

3. Partie C

- 3.1. Positions des pays de l'UE
- 3.2. Conclusion: L'avenir de la sécurité de l'UE
- 3.3. Bibliotheque



ZENITH

I. PARTIE A

1. La lettre du présidence

Mesdames, Messieurs les Président(e)s,

Je vous souhaite la bienvenue au sein du Sommet de l'Union européenne de la conférence MARMARA MUN. C'est un véritable honneur pour nous de vous accueillir dans ce cadre privilégié de débat, de réflexion et de coopération.

Cette année, notre comité se penchera sur un sujet d'une importance cruciale pour l'avenir de la stratégie européenne : « L'avenir de la sécurité européenne face à la crise du Groenland ». Cette problématique renvoie à un ensemble complexe de tensions liées à la souveraineté territoriale, aux enjeux géopolitiques dans l'Arctique ainsi qu'à la compétition croissante entre grandes puissances pour le contrôle des ressources stratégiques. Dans ce contexte, vous, en tant que dirigeants des États membres, serez amenés à analyser les implications de cette crise sur la souveraineté européenne, à débattre des orientations futures en matière de sécurité et de défense, ainsi qu'à examiner le rôle des politiques extérieures de l'Union européenne. Vos discussions devront ainsi aboutir à des propositions concrètes, cohérentes et réalistes, en accord avec les valeurs fondamentales et les ambitions stratégiques de l'Union européenne.

Votre participation active et la richesse de vos idées seront essentielles pour nourrir des débats constructifs et approfondis. En tant que présidence, nous avons élaboré un guide contenant les informations fondamentales nécessaires à votre préparation. Toutefois, il est crucial que vous complétiez ces éléments par des recherches personnelles rigoureuses, afin de développer des positions argumentées et crédibles. Votre capacité à mobiliser des connaissances pertinentes et à les articuler dans un cadre diplomatique constituera un atout majeur pour la qualité des échanges au sein du comité.

Nous sommes convaincus qu'au sein de ce comité, vous vous engagerez dans des échanges politiques européens dynamiques, tout en renforçant vos compétences analytiques et diplomatiques. Vous aurez l'opportunité d'explorer des enjeux majeurs de la sphère politique internationale, et plus particulièrement européenne dans un esprit de dialogue, de négociation et de coopération.

Pour toute question ou besoin d'assistance, n'hésitez pas à me contacter à tout moment à l'adresse suivante : lukahp123@gmail.com

Je vous remercie chaleureusement de votre engagement et vous souhaite une conférence inspirante et fructueuse.

Avec toute ma considération,

Lukas Kılınç
Sous-Secrétaire du comité

2. Introduction au Sommet de l'Union Européenne

Le Sommet de l'Union européenne officiellement le Conseil européen est la plus haute autorité politique de l'Union européenne. Contrairement au Parlement ou à la Commission, il rassemble les chefs d'État ou de gouvernement des États membres. De nos jours, l'Union européenne joue un rôle central au niveau international, qu'il soit économique ou politique, face à des enjeux multiples (crises géopolitiques, transitions énergétiques, migrations) et dans un contexte où les sommets jouent un rôle fondamental dans les grandes orientations stratégiques de l'Union. En effet, le Conseil européen, qui réunit les chefs d'État et de gouvernement des États membres, apparaît en première ligne des instances décisionnelles où s'élaborent les grandes priorités et les compromis politiques, chaque sommet constituant un moment de concertation privilégié entre les intérêts nationaux et les objectifs communautaires, dont l'analyse devrait permettre d'asseoir la meilleure compréhension des dynamiques de gouvernance européenne et des rapports de force des États membres ainsi que des enjeux contemporains.

À partir des années 1950, s'appuyant sur les principes fondamentaux de la libre circulation des biens, des personnes, des services et des capitaux, les institutions européennes ont commencé à légiférer. Cependant, les chefs d'État et de gouvernement des États membres des Communautés européennes ont reconnu la nécessité de coordonner les positions européennes sur un plus large éventail de questions. C'est pourquoi, en 1961, Charles de Gaulle a décidé d'organiser à Paris le premier sommet des chefs d'État et de gouvernement des six États membres.

Un rôle plus politique s'est progressivement opéré, s'éloignant de la nature essentiellement technique et économique du projet européen. Face à la nouvelle ambition de réaliser « l'unité européenne », les représentants des États membres ont décidé de se réunir trois fois par an et aussi souvent que nécessaire, donnant ainsi naissance au Conseil européen, qui s'est réuni pour la première fois le 10 mars 1975 à Dublin.

En 2009, avec l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, le fonctionnement du Conseil européen a connu une transformation majeure. Deux réformes importantes ont été introduites : le Conseil européen est devenu l'une des sept institutions de l'UE ; Un poste de président à temps plein a été créé, avec un mandat de deux ans et demi renouvelable, remplaçant la présidence tournante tous les six mois. Cette structure a néanmoins été maintenue au niveau du Conseil de l'UE, qui réunit les ministres dans leurs domaines de compétence respectifs.

Depuis 2010, le Conseil européen se réunit plus fréquemment et joue un rôle crucial dans la gestion des crises affectant l'Union, telles que la crise de l'euro, la crise migratoire, le Brexit, la pandémie de COVID-19 et la guerre en Ukraine.

Quel est son rôle ?

Le Conseil européen définit les grandes orientations politiques et les priorités de l'UE sans intervenir dans le processus législatif. Il traite des questions complexes ou sensibles qui ne relèvent pas de la compétence d'autres organes. Il élabore une politique étrangère et de

sécurité commune, en tenant compte des enjeux stratégiques et de défense de l'Union. Il propose également des candidats à certains postes clés, tels que la présidence de la Banque centrale européenne et la présidence de la Commission européenne.

3. La Structure du Comité

Contrairement aux autres comités de l'ONU, le comité du Sommet de l'UE possède des protocoles particuliers. L'objectif de notre comité vise à refléter un environnement politique européen. Dans ce contexte, les membres du comité sont tenus de respecter les règles et comporter conformément au cadre politique.

D'abord les pays membres seront représentés par leurs Chefs d'État ou Premier ministres. Il s'agit donc d'une représentation de haut niveau. Il est important de souligner que les personnalités politiques n'engagent pas dans les conversations personnelles mais uniquement politique. Dans le cas d'une nécessité, les membres pourraient adresser au comité en utilisant « je, moi » s'il s'agit d'un discours spécifique ou personnel, dans toutes les autres interactions, il conviendra d'utiliser le « nous ».

Les débats seront régis par la procédure de type Harvard qui contient les motions, caucus modérés et non modérés etc. Cependant, le comité effectuera un procès flexible. Toutes les informations concernant les règles de procédure seront délivrées aux participants.

À l'issue des délibérations, le comité ne produira pas une "résolution" classique, mais une Déclaration Commune. Ce document doit refléter les conclusions du sommet et les engagements politiques pris par les leaders.

4. Introduction à l'ordre du jour.

L'avenir de la sécurité européenne dans un monde post-transatlantique : la crise entre l'UE et les États-Unis Relations et quête d'autonomie stratégique

L'Union européenne court en effet le risque de devenir le «terrain de jeu» pour les grandes puissances globales, dans un monde de plus en plus dominé par la géopolitique. Construire l'autonomie stratégique européenne de façon horizontale et transversale lui permettrait de renforcer son action multilatérale et de réduire sa dépendance envers les acteurs externes, renforçant ainsi sa résistance aux menaces extérieures, tout en garantissant des règles équitables, pour le bien de tous. L'Union pourrait dès lors tirer pleinement profit de son intégration de même que de plus de bénéfices économiques.

Pendant plusieurs décennies, la sécurité européenne a été approuvée par la suprématie américaine. L'ordre atlantique d'après la Seconde Guerre mondiale constituait un parfait exemple de stabilité hégémonique, profondément enracinée dans l'Organisation du Traité de

l'Atlantique Nord (OTAN), le déploiement des États-Unis et l'interdépendance économique. L'attention stratégique des États-Unis s'est déplacée vers la région indo-pacifique, et la politique intérieure est devenue volatile en ce qui concerne les engagements de l'alliance. Simultanément, l'Europe a été confrontée à un scénario international changeant avec une Russie révisionniste, une Chine en pleine croissance et une fragmentation interne.

La réaffirmation de la doctrine America First par l'administration de Trump, ainsi que les menaces publiques visant à réduire les engagements des États-Unis envers l'OTAN et à faire pression sur les pays européens pour qu'elles assument davantage leurs propres coûts de défense, a mis l'Union européenne à la croisée des chemins. Alors que l'Europe débat depuis longtemps de l'idée d'autonomie stratégique, la possibilité abrupte d'une OTAN sans les États-Unis a accéléré les discussions urgentes sur l'avenir de la sécurité du continent.

Dans le même temps, les retombées de la gestion de l'Ukraine par l'administration Trump - marquées par un traitement dédaigneux du président Volodymyr Zelensky et une réduction significative de l'aide militaire - ont révélé de profondes fissures dans les relations transatlantiques. Les dirigeants européens sont maintenant confrontés à une dure réalité : peuvent-ils forger un système de défense collective indépendant des États-Unis ?

Il est maintenant temps d'explorer si l'Europe peut construire sa propre architecture de sécurité, quelles pourraient être les conséquences d'un scénario "OTAN sans les États-Unis", le rôle stratégique possible que la Turquie pourrait jouer et la menace d'un Vladimir Poutine enhardi.

La gestion humiliante de l'administration Trump à l'égard de l'Ukraine - que ce soit par un retrait pur et simple de l'aide militaire ou par un règlement de paix imposé aux conditions de Moscou - a laissé l'Europe profondément divisée. Alors que certains pays, en particulier la Pologne et les pays baltes, voient la Russie comme une menace existentielle, d'autres, comme la Hongrie et la Slovaquie, peuvent plaider en faveur du pragmatisme et du rapprochement avec Moscou.

Cette division pourrait conduire à une fragmentation au sein de l'UE : Si les pays d'Europe de l'Est se sentent abandonnés par l'Europe occidentale, ils peuvent chercher des alternatives de sécurité en dehors de l'UE, y compris des accords bilatéraux avec le Royaume-Uni ou des liens encore plus étroits avec la Turquie.

L'UE a historiquement lutté contre l'unité interne, et une crise sécuritaire de cette ampleur pourrait soit la forcer à consolider sa stratégie de défense, soit à approfondir ses fractures.

La question de Groenland

La crise du Groenland (2024-2026) prend place dans un contexte où la compétition géopolitique en Arctique s'intensifie et met parfaitement en exergue les questions soulevées lors des sommets européens. À partir de 2024, l'intérêt stratégique pour le Groenland devient intensif, entre autres pour ses ressources, son emplacement ou encore la compétition États-Unis, Chine, Russie qui s'y joue et qui confine presque à une crise diplomatique et

stratégique, avec un Donald Trump qui réactive son projet d'appropriation et de pression politique et économique sur le Danemark.

Début janvier 2026, une série de déclarations de Washington a relancé le débat sur le Groenland. Dans ce contexte, l'intérêt stratégique américain pour le Groenland a été perçu comme une démonstration de force et une stratégie visant à sécuriser l'hémisphère Nord, à l'instar des enjeux soulevés par la crise vénézuélienne, où Washington avait démontré sa volonté de renforcer sa présence dans des régions jugées vitales pour sa sécurité géopolitique. La Maison Blanche a laissé entendre que la région arctique pourra relever de la sécurité nationale américaine, et diverses pistes pour accroître le contrôle américain sur l'île ont été évoquées.

Ces déclarations ont immédiatement alarmé les États européens, car elles ont été perçues comme le reflet d'une volonté d'annexer le Groenland, déjà sous souveraineté d'un pays membre de l'OTAN. Bien que les États-Unis ait précisé qu'aucune action militaire n'était imminente et que l'acquisition restait une possibilité, cela a suffi à inquiéter les États membres.

Face à ces tensions, les États européens ont réagi rapidement et de manière coordonnée. Selon la BBC, le 6 janvier 2026, la France, l'Allemagne, l'Italie, la Pologne, l'Espagne, le Royaume-Uni et le Danemark ont publié une déclaration commune affirmant que « le Groenland appartient à son peuple ». Cette déclaration réaffirme également que le droit de décider de l'avenir de la région appartient exclusivement au Danemark et au Groenland. Elle témoigne ainsi d'une position ferme en faveur de la défense de la souveraineté territoriale et internationale du Groenland.

La réponse diplomatique, certains États, comme l'Allemagne, ont renforcé leur présence militaire dans les eaux scandinaves par des missions de surveillance aérienne, des exercices navals et des patrouilles sous commandement de l'OTAN dans l'Atlantique Nord, soulignant ainsi que la dissuasion et la coopération demeurent des priorités pour l'Europe dans la région arctique.

Berlin, Paris, Londres et d'autres pays ont également tenu à réaffirmer que l'alliance avec les États-Unis est essentielle, mais que le respect de la souveraineté des États alliés est non négociable. Cette position de défense réaffirme que l'Europe ne renonce pas à ses valeurs ni à sa capacité de défendre ses intérêts stratégiques, même face à un partenariat transatlantique historique comme l'OTAN.

L'Europe a démontré sa capacité à réagir de manière coordonnée pour défendre ses alliés et ses intérêts dans l'Arctique. Le véritable défi consiste désormais à traduire cette position commune en une stratégie durable, fondée sur le dialogue avec le Danemark, la coopération régionale et une présence européenne crédible dans la région.

II. PARTIE B

1. Mots-clés

- **Autonomie stratégique (européenne)** : capacité de l'UE à défendre l'Europe et agir militairement de façon indépendante des États-Unis. Ce n'est ni autarcie, ni complète indépendance, mais un renforcement des moyens propres de l'UE.
- **OTAN (Organisation du Traité de l'Atlantique Nord)** : alliance politico-militaire créée en 1949 assurant la défense collective de ses États membres (Article 5 prévoit qu'une attaque contre un membre est une attaque contre tous). Plus de 20 pays de l'UE en sont membres.
- **PSDC (Politique de sécurité et de défense commune)** : volet de la politique étrangère de l'UE visant à développer des capacités civiles et militaires pour les missions extérieures (maintien de la paix, gestion des crises). La PSDC est mise en œuvre par le Haut Représentant, le Conseil (à l'unanimité) et les États membres (qui fournissent les moyens).
- **Clause de défense mutuelle (Art.42.7 TUE)** : si un État membre subit une agression armée, les autres lui doivent « aide et assistance par tous les moyens ». Elle ne se substitue pas à l'OTAN : chaque pays reste libre de son rôle dans l'alliance atlantique.
- **Clause de solidarité (Art.222 TFUE)** : l'UE et ses États agissent avec « solidarité » en cas d'attaque terroriste ou de catastrophe naturelle, en mobilisant « tous les instruments... y compris militaires » pour aider l'État affecté. Elle couvre la sécurité intérieure (terrorisme, cyberattaques) davantage que les conflits armés.
- **Souveraineté nationale** : autorité suprême d'un État sur son territoire. L'UE respecte l'identité nationale des États membres et maintient que la **sécurité nationale** reste de leur « seule responsabilité ». Cette garantie signifie que toute intégration en défense doit se faire avec leur accord unanime.
- **Transatlantisme** : concept de coopération stratégique Europe-États-Unis. Historiquement central (OTAN), il est remis en cause par des politiques unilatérales récentes. Un « ordre post-transatlantique » suppose un affaiblissement de cette dépendance, poussant l'UE vers plus d'autonomie stratégique (par ex. plan « Réarmement » européen 2030).

2. Structure de l'Union européenne

L'UE a développé une architecture institutionnelle pour la sécurité, mais celle-ci reste largement tributaire des États membres.

· **Conseil européen** : réunit les chefs d'État et de gouvernement. Il fixe les grandes orientations stratégiques de l'UE. Par exemple, lors de leur sommet de mars 2026, les dirigeants ont souligné la priorité d'accroître les capacités de défense européennes.

· **Conseil de l'Union européenne – Affaires étrangères/Défense** : sous-formation du Conseil des ministres, il rassemble régulièrement les ministres des Affaires étrangères, y compris ceux de la Défense. Il adopte à l'unanimité les décisions en matière de PSDC (missions extérieures) et coordonne la politique de sécurité.

· **Commission européenne (incluant le Haut Représentant)** : propose des politiques et budgets. Le président de la Commission (ex : Ursula von der Leyen) a défendu l'idée d'une « Commission géopolitique » agissant pour la sécurité et la paix. Le Haut Représentant/Vice-président (actuellement Kaja Kallas) pilote la PSDC, propose des initiatives (stratégie globale, « Boussole stratégique »), et coordonne les capacités militaires (Programme de développement des capacités, PESCO, etc.). La Commission soutient financièrement la défense (Plan «ReArm Europe 2030», Fonds européen de défense) et met en place des partenariats OTAN-UE.

· **Parlement européen** : contrôle les budgets et approuve les grandes orientations (traités, mission hors UE). Il n'est pas décisionnaire en sécurité, mais influence par ses avis et budgets (ex. appui aux missions PSDC, aide Ukraine). Par exemple, il a débattu et validé les propositions législatives issues du cadre UE–USA sur le commerce.

· **SEAE (Service européen pour l'action extérieure)** : service diplomatique de l'UE dirigé par le HR. Il comprend l'État-major de l'UE (EUMS) et d'autres entités (IntCen, Frontex, Agence européenne de défense, Agence du satellite). L'EUMS assiste l'état-major militaire de l'UE lors des opérations PSDC. L'Agence européenne de défense (AED) soutient le développement des capacités communes. La plupart des décisions stratégiques (missions, projets PESCO) doivent rester compatibles avec les engagements pris au sein de l'OTAN.

Cette structure mixte montre l'évolution vers une défense européenne tout en préservant l'intergouvernementalisme : comme le note une analyse, les efforts de défense doivent concilier le « privilège national en matière de défense (Art.4.2 TUE) » et la nécessité d'unanimité pour agir. Les documents récents (Boussole stratégique 2022, Livre blanc 2025) sont les outils concrets de cette démarche. Par exemple, la Commission propose de coordonner les achats d'armement et d'investir dans des capacités critiques afin de réduire la dépendance aux États-Unis, tout en renforçant le partenariat OTAN-UE.

3. Souveraineté

Le **principe de souveraineté** occupe une place centrale dans le droit de l'UE. L'Art.4 du Traité sur l'UE affirme que l'UE respecte l'égalité des États membres et leur identité

nationale, en particulier que « la sécurité nationale reste de la seule responsabilité de chaque État membre ». Autrement dit, chaque pays conserve le monopole de sa défense (loi martiale, armée, frontières). Cela explique que, légalement, l'UE ne dispose pas d'armée propre : l'Art.42 TUE précise que « la politique de défense commune ne porte pas préjudice au caractère spécifique de la politique de sécurité et de défense de certains États membres ».

Tensions et exemples concrets : Cette prééminence nationale signifie que toute action européenne en matière militaire requiert l'accord unanime des États. Par exemple, lorsqu'en 2015 la France a invoqué la clause de défense mutuelle de l'UE (Art.42.7) après les attentats, c'était avant tout un choix politique soulignant qu'elle mobilisait ses alliés européens pour l'assistance. De même, le recours à la clause de solidarité (Art.222 TFUE) en cas de catastrophe ou d'attaque terroriste illustre un autre niveau d'action commune : l'UE doit alors « mobiliser tous les moyens à sa disposition, y compris militaires » pour aider l'État touché. La coexistence de ces clauses (défense mutuelle vs solidarité) montre que l'UE distingue l'agression armée (OTAN, Art.5) et la sécurité intérieure (terrorisme, Art.222), mais reste prête à aider ses membres dans tous les cas.

Impact sur l'intégration : Ce cadre légal engendre souvent des compromis politiques lents. Un rapport relève que le défi majeur est la « tension entre le privilège national [...] et le processus intergouvernemental, qui exige le consensus des 27 États membres ». En pratique, cela se traduit par une difficulté à prendre rapidement des décisions communes en situation de crise. Des pays comme la France et l'Allemagne poussent pour plus d'intégration (armées européennes, budget Défense), tandis que d'autres restent prudents pour protéger leur souveraineté. C'est la raison pour laquelle l'UE mise sur des « coalitions de volontaires » d'États partisans pour avancer par étapes (casques bleus européens, groupes tactiques). Le résultat est un équilibre délicat : renforcer progressivement la PSDC tout en rassurant chaque État sur le fait que rien ne se fera sans son consentement.

4. Crise des relations UE–États-Unis

Depuis quelques années, le partenariat transatlantique connaît des crises majeures, accentuant le concept d'un « ordre post-transatlantique ». On en distingue plusieurs causes récentes :

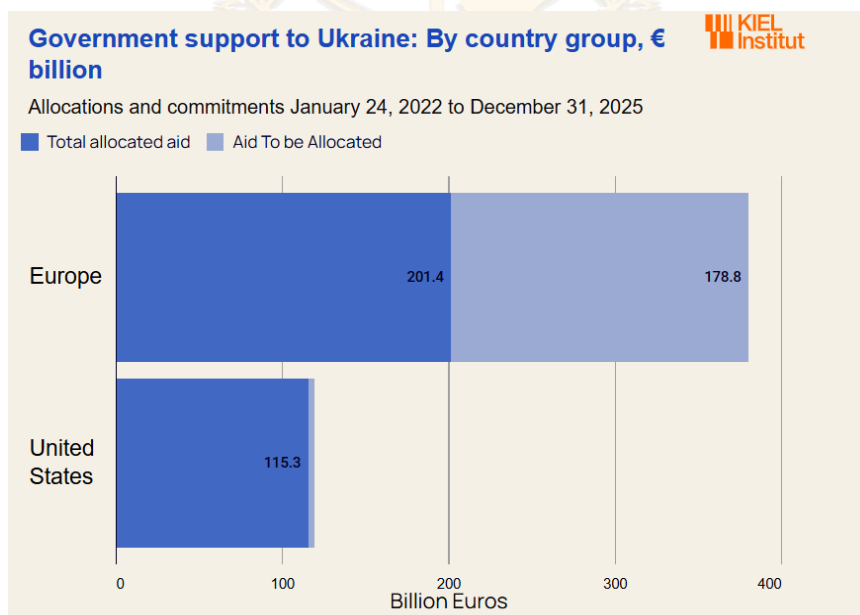
Tarifs commerciaux et guerre commerciale : L'administration américaine a imposé des droits de douane élevés sur l'acier et l'aluminium européens, déclenchant des mesures de rétorsion de l'UE (freeze des accords). En 2025, un accord bilatéral a amorcé un désamorçage : États-Unis et UE ont signé un pacte visant à limiter et même supprimer ces tarifs réciproques. Par exemple, un communiqué conjoint d'août 2025 prévoit la « suppression des droits de douane sur l'ensemble des produits industriels américains » et une ouverture accrue du marché agricole européen. Ce compromis est présenté comme une avancée (« rétablissement d'un commerce transatlantique équitable »). Néanmoins, certains leaders européens restent méfiants : en janvier 2026, sous pression du président Trump, des députés ont proposé de suspendre totalement l'accord commercial UE–États-Unis et de rétablir les taxes zéro sur les produits américains. Comme le déplore un parlementaire, « le président

Trump utilise le commerce comme instrument de coercition politique » envers les alliés européens. Ce climat de suspicion aggravé par les querelles Airbus/Boeing et les clauses carbone crée une incertitude durable dans la coopération UE-US.

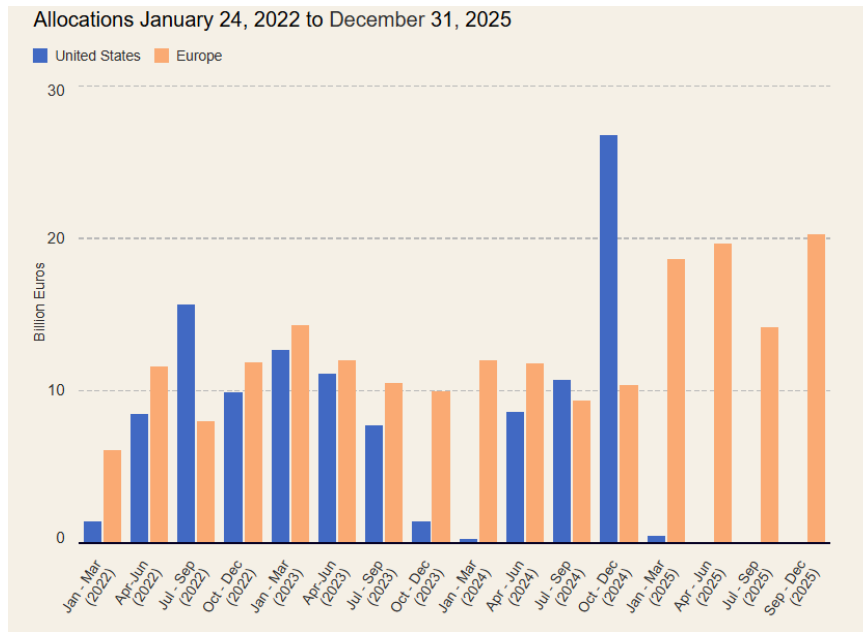
l'Ukraine: Les relations entre l'Union européenne et les États-Unis sont aussi fortement marquées par des tensions liées au soutien militaire à l'Ukraine. L'administration américaine dirigée par Donald Trump adopte une approche plus transactionnelle, cherchant à limiter les dépenses américaines et à conditionner son aide militaire à une participation financière accrue des partenaires européens. Washington considère que les États européens doivent assumer une part plus importante du coût de la guerre, notamment s'ils souhaitent continuer à bénéficier de livraisons d'armes et de capacités avancées américaines.

De leur côté, les États européens soutiennent que le conflit en Ukraine constitue une menace directe pour la sécurité du continent et qu'il est donc dans leur intérêt stratégique de maintenir un soutien important à Kiev. Cependant, malgré leur poids économique, les pays européens ne disposent pas des capacités militaires suffisantes pour compenser seuls un éventuel désengagement américain, en particulier dans les domaines du renseignement, de la défense aérienne et des systèmes d'armement avancés.

Cette situation crée un déséquilibre structurel dans l'alliance transatlantique : les États-Unis restent l'acteur militaire dominant mais cherchent à réduire leur contribution financière, tandis que l'Europe supporte une partie croissante du coût politique et économique du conflit sans disposer de l'autonomie militaire nécessaire. Cela renforce les tensions diplomatiques, certains responsables américains insistant sur une logique de "paiement contre protection", alors que l'Union européenne défend une approche fondée sur la sécurité collective et la continuité du soutien à l'Ukraine comme condition de stabilité régionale.



Aide gouvernementale à l'Ukraine : par groupe de pays, en milliards d'euros. Trebesch et al. (2023)



Aide gouvernementale à l'Ukraine : par mois, en milliards d'euros. Trebesch et al. (2023)

Groenland : Ce différend illustre symboliquement la crise. En 2026, Trump a annoncé son intention d'acheter le Groenland au Danemark et, lorsque celle-ci a refusé, il a menacé d'imposer des surtaxes commerciales à l'UE. Les dirigeants européens ont immédiatement réagi en affichant « une réponse coordonnée » et en promettant l'unité face à cette « escalade sans précédent ». Ursula von der Leyen a assuré que l'UE « défendra sa souveraineté », soulignant qu'on ne peut pas négocier le sort d'un territoire européen sous la contrainte économique. L'incident a porté atteinte à la confiance : d'un côté, l'UE a évoqué l'activation de son « instrument anti-coercition » face à ces menaces; de l'autre, certains Américains ont vu dans le rejet de Trump une ingérence non alliée. Ce conflit autour du Groenland a ainsi contribué à fragiliser l'alliance transatlantique.

Iran : L'UE et les États-Unis divergent depuis le retrait américain de l'accord sur le nucléaire iranien (2018). L'imposition de sanctions américaines a pu pénaliser des entreprises européennes : l'UE a alors répliqué par un « statut de blocage » protégeant ses sociétés s'engageant légalement en Iran. Cette divergence illustre que l'UE poursuit ses propres intérêts (nucléaire civil, stabilité régionale) même si Washington agit unilatéralement. Les tensions dans le Golfe, fermeture du détroit d'Ormuz compliquent la sécurité énergétique de l'UE.

La crise énergétique résultant du conflit accentue les divergences entre l'Union européenne et les États-Unis. Washington privilégie une réponse militaire et sécuritaire visant à protéger les flux énergétiques et à contenir l'Iran, tandis que l'Union européenne adopte une approche davantage orientée vers la stabilité des marchés, la diplomatie et la limitation des effets économiques.

Cette divergence met en évidence une asymétrie stratégique : l'UE subit directement les conséquences économiques du conflit (hausse des prix de l'énergie, dépendance aux

importations), mais dispose de moyens militaires limités pour influencer son déroulement. Les États-Unis, en revanche, restent l'acteur militaire dominant mais sont exposés aux coûts économiques globaux de l'instabilité énergétique.

Le conflit contribue à une fragmentation accrue du système énergétique mondial. Le pétrole redevient un facteur central de puissance géopolitique, et les flux énergétiques deviennent vulnérables aux dynamiques militaires régionales.

Dans ce cadre, l'Union européenne est confrontée à une double contrainte : maintenir son alignement stratégique avec les États-Unis au sein de l'OTAN tout en cherchant à renforcer son autonomie énergétique et stratégique afin de limiter son exposition aux crises extérieures.

Contexte de guerre : Le scénario hypothétique d'une guerre en Europe ou ailleurs en renchérit ces tensions. Les experts européens évaluent que, si le retrait américain devenait soudain (par exemple, si les États-Unis étaient engagés ailleurs), la sécurité du flanc est de l'Alliance serait gravement menacée. D'ores et déjà, l'enquête du EUISS identifie parmi les principaux risques de 2026 la « poursuite de l'agression russe » en Ukraine et « un retrait des garanties de sécurité américaines ». En clair, l'éventualité d'un conflit majeur (guerre en Ukraine, tension avec la Russie ou autre) met en lumière la nécessité pour l'UE de préparer deux scénarios : continuer à compter sur le parapluie américain *ou* s'appuyer sur ses propres forces. Les institutions européennes réfléchissent donc à renforcer la mobilité militaire (exercices « ORION 2026 », caches d'armements) et à approfondir la PSDC, afin que les États membres puissent réagir rapidement même si l'engagement US est limité.

Conséquences et scénarios possibles : Les frictions avec les États-Unis poussent l'UE à consolider son « autonomie stratégique » tout en ménageant la voie à une normalisation si possible. Dans le domaine de la sécurité, plusieurs issues sont envisagées :

- *Reconstitution du partenariat transatlantique :* l'UE et les États-Unis cherchent à rétablir la confiance par des compromis (comme l'accord de 2025 sur les tarifs) et des exercices conjoints. Un dialogue plus étroit sur la stratégie face à la Chine ou la Russie permettrait de coopérer sur les menaces globales. Comme le suggère un rapport, il est essentiel de travailler à « recalibrer le partenariat transatlantique » de sorte que les deux alliés restent coordonnés face aux défis, même si les États-Unis se recentrent sur le Pacifique.

- *Renforcement de la défense européenne autonome :* certains États (France, Allemagne) et institutions plaident pour que l'UE développe ses capacités indépendamment de l'OTAN. Cela passe par une augmentation du budget de défense, la création de projets communs (missiles, cyber, dissuasion), voire l'idée d'une armée européenne à long terme. La Commission a présenté un Livre blanc 2025 qui incite à augmenter les dépenses et la coopération industrielle (achats groupés). Selon un think-tank, l'UE devra dépenser des milliers de milliards pour remplacer totalement les capacités américaines, d'où l'idée de « coalitions de volontaires » d'États prêts à agir ensemble sans attendre le feu vert de tous.

· *Alliances diversifiées* : l'UE pourrait compenser en diversifiant ses partenariats militaires. Des pays comme la Norvège et le Royaume-Uni restent des partenaires clés pour les Européens. L'UE envisage également une plus grande coordination avec des puissances d'Asie-Pacifique (Japon, Corée) sur les technologies de défense avancées. Sur ce plan, l'OTAN continue de jouer un rôle d'interface : ses documents officiels rappellent que le renforcement de l'UE contribue aux objectifs de l'Alliance, et un dialogue OTAN-UE permanent est jugé « au cœur » de la démarche.

· *Scénario de crise* : si la relation transatlantique restait dégradée, l'UE devrait alors tester ses plans de défense intérieure (exercices Bassin Atlantiques, mobilisation de réserves). Un retrait américain soudain provoquerait une « chaos sécuritaire » en Europe, selon certains analystes. Il reviendrait alors aux États membres, unis sous bannière européenne, d'assumer la défense de l'OTAN (comme le suggère la stratégie de la Clause de solidarité) et de négocier une nouvelle configuration (alliance asiatique, ONU, etc.) au niveau mondial.

Un **tableau comparatif** aide à clarifier les rôles respectifs de l'UE, des États membres et de l'OTAN en matière de sécurité :

Aspect / acteur	Union européenne (UE)	États membres (EM)	OTAN (Alliance)
Nature	Institution supranationale intergouvernementale	Entités souveraines nationales	Alliance militaire défensive d'États souverains
Prise de décision	Unanimité pour PSDC (Art.42.4 TUE); initiatives (PDCA) via Commission/PE	Décisions unilatérales (guerre, mobilisation)	Consensus (Conseil de l'Atlantique Nord)
Capacités	Missions civiles/militaires hors UE (PSDC), projets (PESCO), fonds UE pour R&D (EDF)	Armée nationale, forces spéciales, budgets déf.	Forces collectives multinationales, structures permanentes (SHAPE)
Domaines	Sécurité extérieure (maintien de la paix, diplomatie), cybersécurité, gestion crises	Défense nationale, maintien de l'ordre, frontières	Défense collective (Art.5 contre attaque armée)

Exemples d'instruments	Opérations PSDC (EUFOR, EUNAVFOR), missions civiles, Frontex (frontières)	Armée de terre/air/mer, gendarmerie, douanes, populations civiles armées	de Eurocorps (multinational), Brigade NRF, Commandements (SACEUR)
Relation UE-OTAN	Coordination politiques ; UE encourage dépenses partagées	Souvent membres de majorité des troupes	Définit la posture de défense partagée; coopère avec l'UE via discussions régulières

III. PARTIE C

1. Position des pays

Les États membres de l'Union européenne partagent un intérêt commun pour le renforcement de la sécurité du continent, mais ils divergent sur le degré d'autonomie stratégique souhaitable, sur le rôle de l'OTAN, et sur la manière de gérer une éventuelle réduction de l'engagement américain en Europe. La défense reste une compétence largement nationale, tandis que l'UE développe progressivement des instruments communs. Dans ce contexte, les positions nationales peuvent être regroupées entre États très attachés au lien transatlantique, États favorables à une défense européenne plus autonome, et États plus prudents en raison de leur neutralité traditionnelle, de leurs contraintes budgétaires, ou de leurs priorités régionales.

Allemagne

L'Allemagne soutient un renforcement important de la défense européenne, mais en général dans un cadre **complémentaire à l'OTAN** plutôt que concurrent. Berlin privilégie la coopération industrielle, la coordination capacitaire et le maintien d'un lien fort avec Washington.

France

La France est l'un des principaux moteurs de l'**autonomie stratégique européenne**. Paris défend depuis longtemps l'idée que l'Europe doit pouvoir agir militairement de manière plus autonome, tout en affirmant que cette ambition peut rester compatible avec l'OTAN.

Danemark

Le Danemark reste traditionnellement très attaché au **lien transatlantique** et à l'OTAN, même si son implication dans les politiques européennes de défense a

évolué. Il soutient le renforcement des capacités européennes à condition qu'elles consolident, et non remplacent, l'Alliance atlantique.

Espagne

L'Espagne soutient généralement une **défense européenne plus intégrée**, tout en maintenant une loyauté claire envers l'OTAN. Madrid insiste souvent sur une approche large de la sécurité, incluant le flanc sud, la Méditerranée, les migrations et la stabilité du voisinage.

Italie

L'Italie soutient généralement une défense européenne plus forte, tout en insistant sur la nécessité de préserver le **cadre transatlantique**. Sa position est souvent pragmatique : renforcer l'autonomie européenne, mais sans rompre avec la centralité de l'OTAN et du partenariat avec les États-Unis.

Belgique

La Belgique est généralement favorable à une **intégration européenne renforcée** en matière de défense, tout en restant clairement attachée à l'OTAN. Elle soutient souvent les approches multilatérales, la coordination européenne et la solidarité entre alliés.

Autriche

L'Autriche reste marquée par sa **neutralité** et défend une approche prudente de l'intégration militaire européenne. Elle peut soutenir une coopération accrue en matière de sécurité, de résilience et de gestion de crise, sans pour autant promouvoir une européanisation trop poussée de la défense collective.

Pays-Bas

Les Pays-Bas sont très attachés à l'OTAN et au partenariat transatlantique, tout en soutenant une coopération européenne de défense plus efficace. Leur position est souvent favorable à une Europe plus capable, mais pas à une autonomie stratégique conçue comme une prise de distance vis-à-vis des États-Unis.

Pologne

La Pologne est l'un des États les plus **atlantistes** de l'UE. Face à la Russie, elle mise fortement sur le réarmement national, la présence américaine et l'OTAN, même si elle joue aussi un rôle croissant dans les débats européens sur la sécurité.

Portugal

Le Portugal soutient généralement le développement de la défense européenne, mais dans une logique de complémentarité avec l'OTAN. Sa position reste modérée, multilatérale et attentive à la sécurité maritime, à l'Atlantique et à la cohésion entre alliés européens et nord-américains.

Bulgarie

La Bulgarie adopte en général une ligne **pro-OTAN et pro-UE**, avec une sensibilité particulière aux enjeux de la mer Noire et du flanc oriental. Elle reste néanmoins plus prudente que d'autres États sur les projets trop ambitieux d'autonomie stratégique européenne.

Chypre

Chypre soutient souvent l'idée d'une Europe de la défense plus forte, notamment parce qu'elle accorde une grande importance à la **souveraineté**, à la sécurité régionale et à la stabilité en Méditerranée orientale. Sa position est généralement favorable à une plus grande capacité d'action autonome de l'UE.

Croatie

La Croatie est en principe favorable au renforcement de la sécurité européenne, mais dans une logique largement **compatible avec l'OTAN**. Elle accorde une attention particulière à la stabilité des Balkans, à la sécurité des frontières et à la coopération avec ses partenaires euro-atlantiques.

Estonie

L'Estonie appartient au groupe des États les plus fermement attachés aux **garanties de sécurité américaines** et à l'OTAN, en raison de la menace russe. Elle soutient le renforcement de la défense européenne, mais sans affaiblir le rôle central de l'Alliance atlantique.

Finlande

Depuis son adhésion à l'OTAN, la Finlande combine un fort ancrage euro-atlantique avec un intérêt croissant pour la coopération européenne de défense. Sa culture stratégique reste centrée sur la **préparation territoriale**, la résilience et la dissuasion face à la Russie.

Grèce

La Grèce est généralement favorable à une Europe de la défense plus robuste, surtout en raison de ses préoccupations de sécurité en Méditerranée orientale. Elle reste aussi attachée à l'OTAN, mais voit dans le renforcement capacitaire européen un moyen de mieux protéger ses intérêts stratégiques.

Hongrie

La Hongrie adopte souvent une position plus **ambiguë et souverainiste**. Elle reste membre de l'OTAN et de l'UE, mais se montre fréquemment réticente face à certaines formes d'intégration politique ou stratégique trop poussées, et privilégie une marge de manœuvre nationale plus large.

Irlande

L'Irlande demeure attachée à sa **neutralité militaire traditionnelle**. Elle peut soutenir une coopération européenne accrue en matière de sécurité, de cybersécurité ou de gestion de crise, mais elle reste prudente face à toute évolution qui semblerait rapprocher l'UE d'une alliance militaire classique.

Lettonie

Comme les autres États baltes, la Lettonie considère l'OTAN et la présence américaine comme essentielles à sa sécurité. Elle peut appuyer les efforts européens de défense, mais surtout s'ils augmentent la capacité militaire du continent sans créer de distance avec Washington.

Lituanie

La Lituanie est l'un des États membres les plus préoccupés par la menace russe. Elle soutient un renforcement massif des capacités de défense européennes, mais dans une logique clairement **atlantiste**, où l'OTAN demeure la garantie ultime de sécurité.

Luxembourg

Le Luxembourg est généralement favorable à une plus grande coordination européenne en matière de défense, surtout sur les volets institutionnels, technologiques et capacitaires. Sa position est fortement multilatérale et favorable à la complémentarité UE-OTAN.

Malte

Malte conserve une tradition de **neutralité** et privilégie une conception non offensive de la sécurité. Elle peut soutenir la coopération européenne sur la résilience, les frontières, la sécurité maritime et la stabilité régionale, mais reste prudente face aux projets de militarisation accrue de l'UE.

République tchèque

La République tchèque adopte en général une ligne favorable à une coopération européenne renforcée, mais avec une forte sensibilité au lien transatlantique et à la

sécurité du flanc est. Elle tend donc à soutenir une Europe plus forte sans relativiser le rôle de l'OTAN.

Roumanie

La Roumanie fait partie des États très attentifs à la sécurité de la **mer Noire** et au rôle de l'OTAN sur le flanc oriental. Elle soutient un renforcement capacitaire européen, mais demeure fortement attachée à la présence américaine et aux garanties euro-atlantiques.

Slovaquie

La Slovaquie soutient en principe la coopération européenne de défense, mais son positionnement politique peut varier davantage selon les gouvernements. Elle se situe souvent entre solidarité euro-atlantique et prudence souverainiste.

Slovénie

La Slovénie soutient plutôt une approche multilatérale et coopérative de la sécurité européenne. Elle est en général favorable au renforcement des instruments européens, sans remettre en cause l'importance du cadre OTAN.

Suède

La Suède, désormais membre de l'OTAN, combine une forte culture de défense nationale avec un soutien important à la coopération européenne. Elle tend aujourd'hui à défendre à la fois le renforcement du pilier européen et l'ancrage transatlantique.

Les positions des États membres ne sont toutefois pas figées et peuvent évoluer rapidement en fonction du contexte géopolitique.

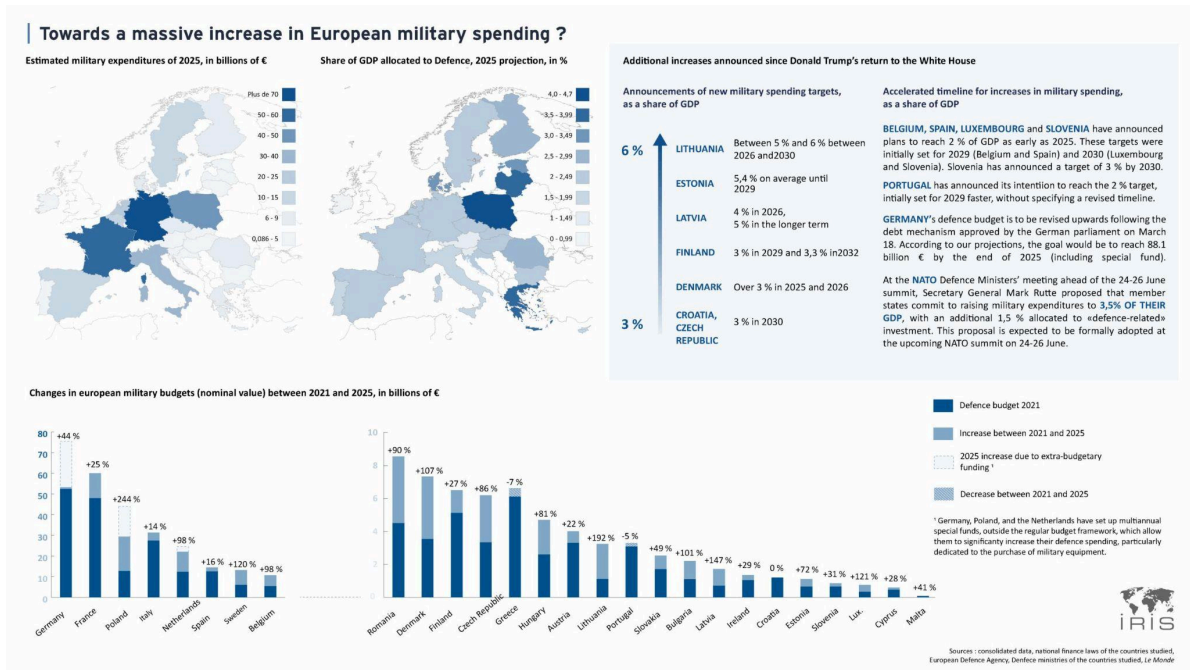
La guerre en Ukraine a ainsi profondément modifié les perceptions de sécurité en Europe, entraînant des réorientations stratégiques majeures.

L'adhésion récente de la Finlande et de la Suède à l'OTAN illustre la rapidité avec laquelle les positions nationales peuvent évoluer face à des menaces sécuritaires. Longtemps attachés à une neutralité militaire, ces deux États ont profondément réorienté leur politique de défense à la suite de la guerre en Ukraine, renforçant ainsi le pilier euro-atlantique.

Le tournant stratégique (*Zeitenwende*) annoncé par l'Allemagne en 2022, marquant une augmentation significative des dépenses militaires, illustre aussi la capacité des États à adapter rapidement leur posture face à l'évolution du contexte sécuritaire.

Les divergences entre États membres, notamment entre la France, favorable à une autonomie stratégique européenne renforcée, et la Pologne, fortement attachée aux garanties de sécurité américaines, illustrent d'un autre côté les difficultés à construire une vision commune de la défense européenne.

Le graphique ci-dessous illustre les variations des dépenses de défense entre les États membres, mettant en évidence des niveaux d'engagement très hétérogènes. Ces différences reflètent des perceptions distinctes des menaces et des priorités stratégiques nationales.



Évolution des dépenses de défense des États membres de l'Union européenne

Ces disparités démontrent que, malgré une volonté commune de renforcer la sécurité européenne, les États membres adoptent des approches très différentes en fonction de leur situation géopolitique et de leurs priorités nationales.

2. Conclusion: L'avenir de la sécurité de l'UE

En conclusion, l'avenir de la sécurité européenne se situe à l'intersection de plusieurs dynamiques contradictoires. D'une part, l'Union européenne fait face à un environnement international de plus en plus instable, marqué par le retour des rivalités de puissance, la guerre en Ukraine, et l'incertitude croissante quant à l'engagement des États-Unis dans la sécurité du continent. D'autre part, elle demeure une construction politique fondée sur la souveraineté des États membres, ce qui limite sa capacité à agir de manière rapide, unifiée et pleinement autonome.

Les développements récents ont néanmoins démontré une prise de conscience progressive au sein des États membres. L'augmentation des dépenses de défense, le renforcement des instruments européens et les débats autour de l'autonomie stratégique traduisent une volonté commune d'adaptation à ces nouveaux défis. Toutefois, comme l'illustrent les divergences entre États membres, cette évolution reste marquée par des visions différentes quant au rôle de l'OTAN, à la place du partenariat transatlantique et au degré d'intégration souhaitable.

Dans ce contexte, l'Union européenne se trouve face à un choix stratégique fondamental : renforcer sa capacité d'action autonome tout en préservant ses alliances traditionnelles, ou continuer à dépendre d'un ordre international dont les équilibres deviennent de plus en plus incertains. L'issue de ce dilemme dépendra largement de la capacité des États membres à dépasser leurs divergences et à construire une vision commune de la sécurité européenne.

Ainsi, le Sommet de l'Union européenne constitue un cadre essentiel pour répondre à ces enjeux. Les décisions prises par les dirigeants européens ne détermineront pas seulement la gestion des crises actuelles, mais aussi la place de l'Union dans l'ordre international de demain.

Questions à poser

Comment l'Union et ses membres doivent-ils réagir, et jusqu'où doivent-ils être prêts à aller ?

Les États membres sont-ils disposés à supporter les coûts politiques et économiques nécessaires à la défense de leurs intérêts collectifs et de leurs valeurs fondamentales ?

Quels risques la crise du Groenland fait-elle peser sur l'OTAN, la cohésion interne et la crédibilité de l'Union ?

Comment ces crises affecteront-elles les efforts déployés pour instaurer la paix en Ukraine ?

Cette confrontation offre-t-elle des opportunités stratégiques à d'autres acteurs géopolitiques, tels que la Russie et/ou la Chine, pour exploiter les divisions croissantes entre alliés transatlantiques ?

Quelles sont les implications de cet épisode pour l'architecture de sécurité à long terme de l'Europe, sa dépendance aux garanties américaines et sa capacité à défendre ses intérêts dans l'Arctique et au-delà ?

Comment les risques potentiels qui pèsent sur l'avenir du Groenland seront-ils gérés, et quelles politiques clés seront mises en œuvre ?

3. Bibliographie

Vie publique. (2025, 9 décembre). *L'autonomie stratégique européenne en cinq questions*. <https://www.vie-publique.fr/questions-reponses/282035-lautonomie-strategique-europeenne-en-cinq-questions>

Vie publique. (2024, 9 août). *Existe-t-il une défense européenne ?* <https://www.vie-publique.fr/fiches/20394-existe-t-il-une-defense-europeenne>

Vie publique. (2024, 3 mai). *La politique européenne de défense : quel bilan ?* <https://www.vie-publique.fr/parole-dexpert/294009-la-politique-europeenne-de-defense-quel-bilan-par-pierre-haroche>

Institut français des relations internationales. (2017). *France, Allemagne et la quête de l'autonomie stratégique européenne. La coopération franco-allemande en matière de défense dans une nouvelle ère*. <https://www.ifri.org/fr/notes/france-allemande-et-la-quete-de-lautonomie-strategique-europeenne-la-cooperation-franco>

Service européen pour l'action extérieure. (2022, 24 mars). *Une boussole stratégique en matière de sécurité et de défense*. https://www.eeas.europa.eu/eeas/une-boussole-strat%C3%A9gique-en-mati%C3%A8re-de-s%C3%A9curit%C3%A9-et-de-d%C3%A9fense_fr

Bown, C. P. (2021). *The US–EU trade conflict: Economic and political implications*. Peterson Institute for International Economics.

European Commission. (2020). *Strategic autonomy and European defense*. Publications Office of the European Union.

Howorth, J. (2014). *Security and defence policy in the European Union*. Palgrave Macmillan.

Smith, K. E. (2019). *European foreign policy in a changing world*. Polity Press.

International Energy Agency. (2026). *Global energy security outlook during geopolitical conflict*.

U.S. Energy Information Administration. (2026). *Oil market disruption report: Middle East instability*.

European Commission. (2026). *EU energy security and diversification strategy update*.